

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 227

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« d'une communauté professionnelle territoriale »

les mots :

« de communautés professionnelles territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.